



# ÉDITO

Depuis la loi du 5 mars 2007, la protection de l'enfance est une mission essentielle des départements.



La loi du 14 mars 2016 confirme le rôle de chef de file du conseil départemental dans ce domaine fondamental et me confère donc des responsabilités spécifiques qui demandent l'attention, la mobilisation et la coopération de tous en la matière.

Ensemble, les services du pôle solidarités humaines et moi-même, nous avons à cœur de mener une politique qui situe les enfants et leur famille au centre de nos actions en privilégiant la prévention la plus en amont possible et l'intervention sociale.

Mais nous ne pouvons pas seuls réussir cette mission.

Offrir un service public de protection de l'enfance à la hauteur des besoins de la population implique une nécessaire complémentarité entre les services du conseil départemental et les institutions partenaires.

Aussi, je suis déterminé à accomplir avec vous tous cette mission certes exigeante mais prioritaire pour donner aux enfants du Tarn et Garonne toutes les chances de grandir, de trouver leur place dans notre société et de construire leur propre avenir.

Le Président, Christian Astruc



### Bilan annuel 2018

des INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES et des SIGNALEMENTS relatifs à la Protection de l'Enfance enregistrés à la Cellule Départementale de Protection de l'Enfance (C.D.P.E.).

Le bilan annuel des informations préoccupantes et des signalements est devenu, pour l'ensemble des partenaires de la protection de l'enfance, un outil référencé.

En effet, il dresse, au fil des années, le profil des enfants et de leur famille concernés par des informations communiquées auprès de la cellule départementale de protection de l'enfance, joignable, ainsi que les textes le prévoient, 24 h / 24 h et 7 j / 7 j au 0800 00 82 82.

Les deux grandes lois du **5 mars 2007** et du **14 mars 2016**, séparées de presque 10 ans, ont un écho, notamment en terme de prévention, mais surtout ouvrent des perspectives quant au statut de l'enfant au travers, notamment, la sécurisation de son parcours.

Car, au-delà des informations préoccupantes et des signalements, se pose la question du devenir de l'enfant et de sa place dans la société d'aujourd'hui et de demain, en sa qualité de futur majeur.

Les premières investigations portées conjointement parlestravailleurssociaux de la cellule départementale de protection de l'enfance et des travailleurs médicosociaux des maisons départementales des solidarités doivent mettre en exergue, certes, le risque de danger ou le danger immédiat du ou des mineurs, mais pas seulement. Ils doivent surtout évaluer les effets de la situation sur son statut et les orientations à court, moyen et long terme à mettre en œuvre pour éviter que la responsabilité institutionnelle ne se dilue. Clairement, il s'agit d'enclencher, dès la réception d'une information, quelle qu'elle soit, un réflexe de vigilance et d'attention.

Ces principes sont abordés régulièrement par la Cellule de Protection de l'Enfance et les institutions partenaires de la protection de l'enfance : le Parquet, le Tribunal pour Enfants, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la Sauvegarde de l'enfance, les services de l'éducation nationale, les services du pôle solidarités humaines (PSH) réfléchissent ensemble aux notions de danger et de risque de danger et conviennent que cela reste toujours un exercice difficile et qui peut être lourd de conséquences, pour un .mineur et sa famille, notamment dans le cas d'une transmission aux autorités judiciaires pour une demande de placement par ordonnance.

De ce fait, et le schéma départemental enfance famille 2017-2021 en est la preuve formelle, une attention très particulière est apportée aux enfants dès la naissance et les équipes médico-sociales en charge des familles, et, notamment les plus vulnérables, savent la valeur fondamentale de la prévention.

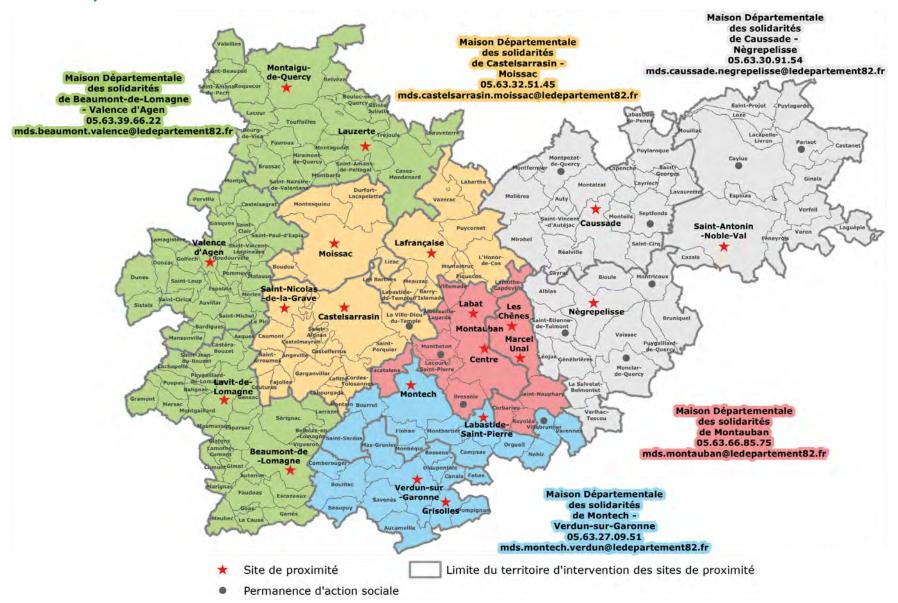
Alors, la collectivité a fait le choix de développer et consolider les actions de prévention pour les 0-3 ans au sein de l'institution mais également à l'extérieur : en proposant des actions au bénéfice des enfants confiés à la Sauvegarde de l'Enfance 82.

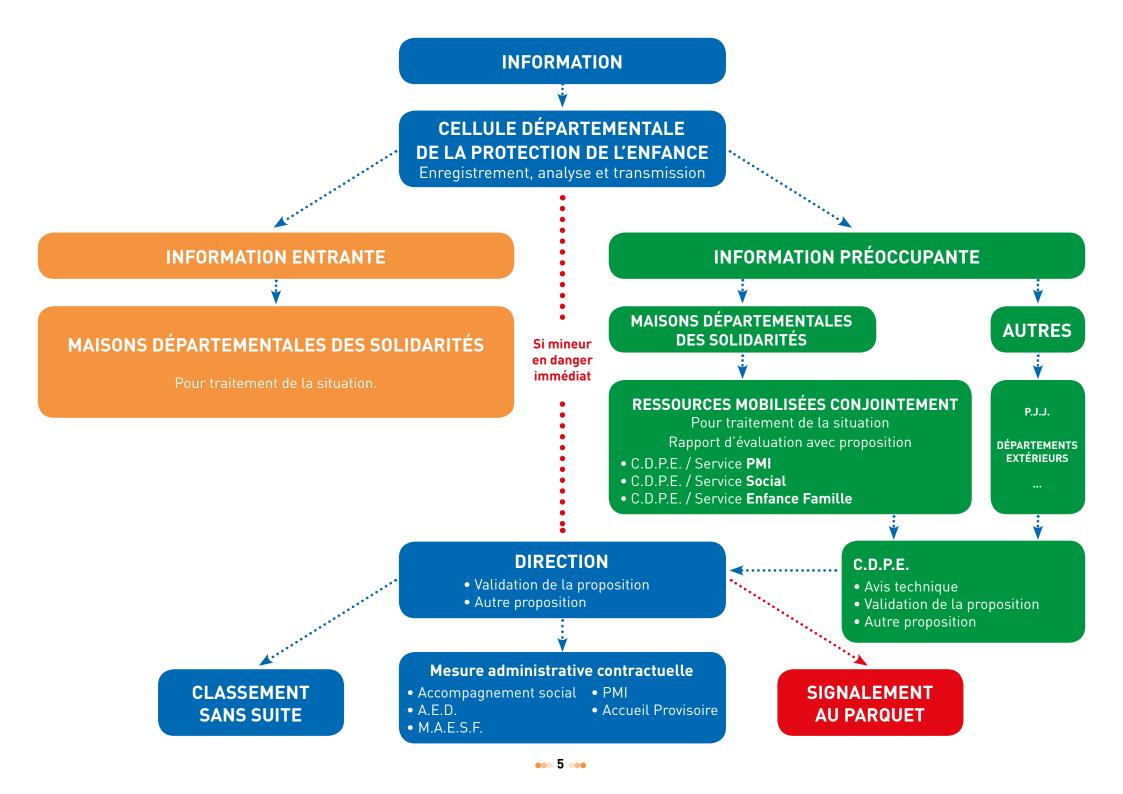
Toutes ces actions convergent vers un seul et même objectif : la protection de l'enfant, qu'elle s'exerce au sein de sa famille naturelle ou ailleurs si cela s'avère nécessaire.

N'oublions pas que la responsabilité de la collectivité est engagée.

### Les Maisons Départementales des Solidarités

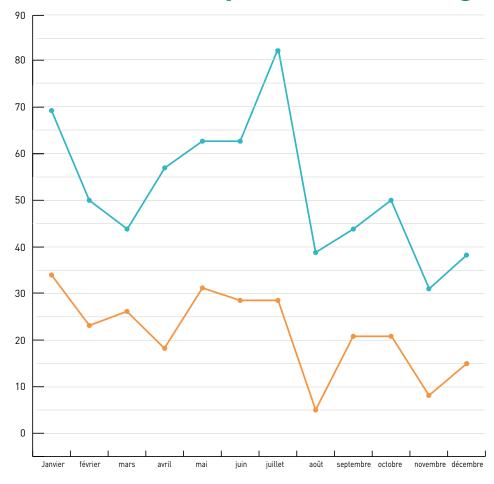
## du département de Tarn et Garonne





# Répartition mensuelle

### des Informations Préoccupantes et des signalements



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
IP "Protection"	69	50	44	57	63	63	82	38	44	50	31	38	629
Signalement	34	23	26	18	31	28	28	5	21	21	8	15	258
Total	103	73	70	75	94	91	110	43	65	71	39	53	887

### Informations Préoccupantes et signalements

# reçus par les services du Pôle Solidarités Humaines DU 1er JANVIER au 31 DÉCEMBRE 2018

Nombre d'informations préoccupantes traitées : 629

Nombre d'informations entrantes traitées : 80

(rappel 2017 : Informations préoccupantes : 546 Informations entrantes : 108

Nombre d'enfants concernés : 909 (rappel 2017 : 829)

Nombre de signalements : 258 (rappel 2016 : 239)

- 79 suite à IP, (75 en 2017)
- 48 de l'Education Nationale, (44 en 2017)
- 93 de la D.S.D., (79 en 2017)
- 38 des autres partenaires, (41 en 2017)

Nombre d'enfants concernés : 345 (rappel 2017 : 416)

Nombre de signalements nationaux : 50 (rappel 2017 : 31)

Nombre d'enfants concernés : **81** (rappel 2017 : 54) **Aucun** signalement national transmis par le Département de Tarn-et-Garonne.

# À ces chiffres, il est important d'ajouter :

- Environ 150 appels fantaisistes et/ou erreurs de numéro de téléphone.
- Dans le cadre des astreintes, 577 appels d'assistants familiaux pour des problèmes relatifs à des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Et toujours **plus de 1500** appels pour des aides immédiates, des renseignements ou des conseils.



# Pyramide des âges

											Fi	lles	Ga	rço	ns														
0 à 2 ans												90	103																
3 à 5 ans												86	87																
6 à 10 ans												134	173																
11 à 14 ans												126	137																
15 à 17 ans												101	99																
18 à 21 ans												23	17																
non renseigné												38	40																
170 160 150 140 13	0 120	110 10	00 9	90	80	70	60	50	40	30	20	10	0 10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170



Cette pyramide comprend l'ensemble des enfants concernés par les Informations Préoccupantes et les signalements.

## Qui sont les **enfants concernés ?**

#### Par les Informations Préoccupantes

	FILLES	GARÇONS	TOTAL	POURCENTAGE
0 à 2 ans	74	83	157	17,27 %
3 à 5 ans	55	75	130	14,28 %
6 à 10 ans	85	138	223	24,50 %
11 à 14 ans	81	72	153	16,80 %
15 à 17 ans	66	87	153	16,80 %
18 à 21 ans	17	13	30	3,30 %
non renseigné	28	35	63	7,05 %
Total	406	503	909	100 %

#### Par les Signalements

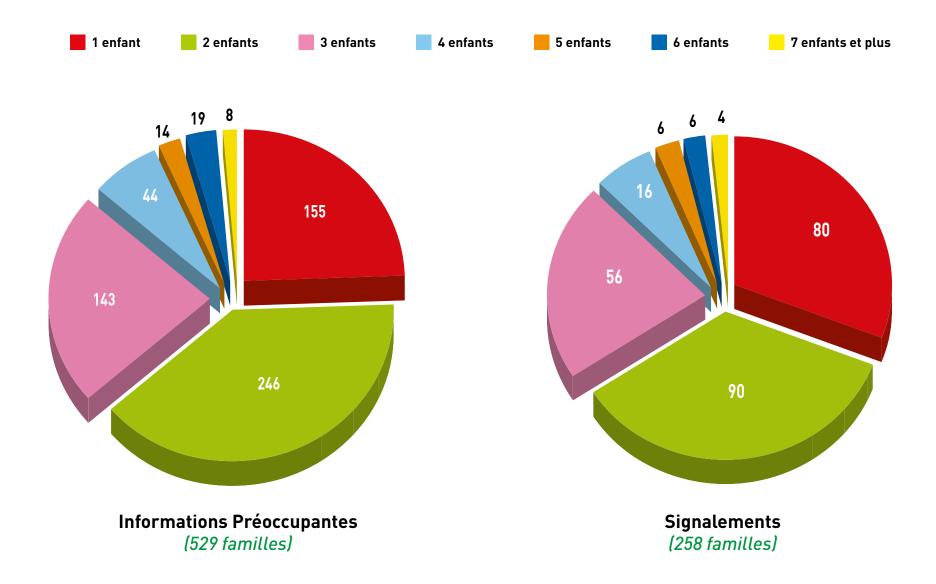
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	POURCENTAGE
0 à 2 ans	16	20	36	10,43 %
3 à 5 ans	31	12	43	12,46 %
6 à 10 ans	49	35	84	24,35 %
11 à 14 ans	45	65	110	31,88 %
15 à 17 ans	35	12	47	13,62 %
18 à 21 ans	6	4	10	2,90 %
non renseigné	10	5	15	4,63 %
Total	192	153	345	100 %

#### Informations Préoccupantes + Signalements

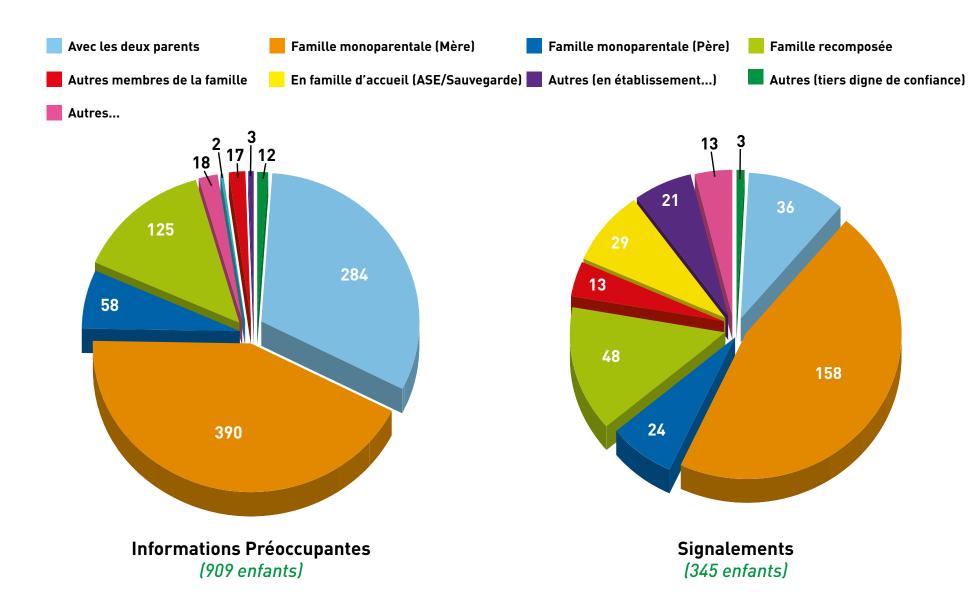
	FILLES	GARÇONS	<b>ENFANTS</b>
Total	598	656	1254



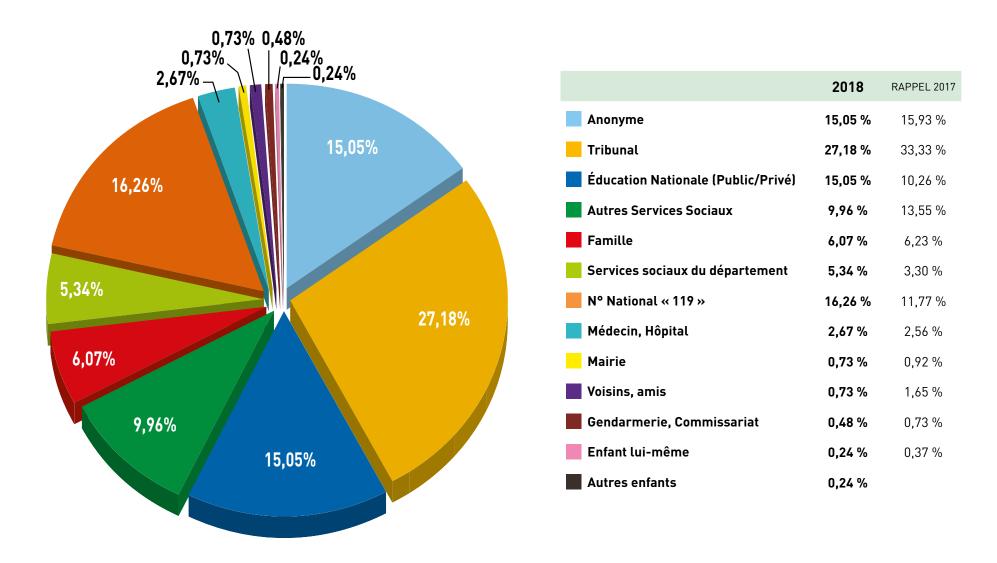
# Profil des **fratries**



### Profil des familles



## Qui sont les signalants?



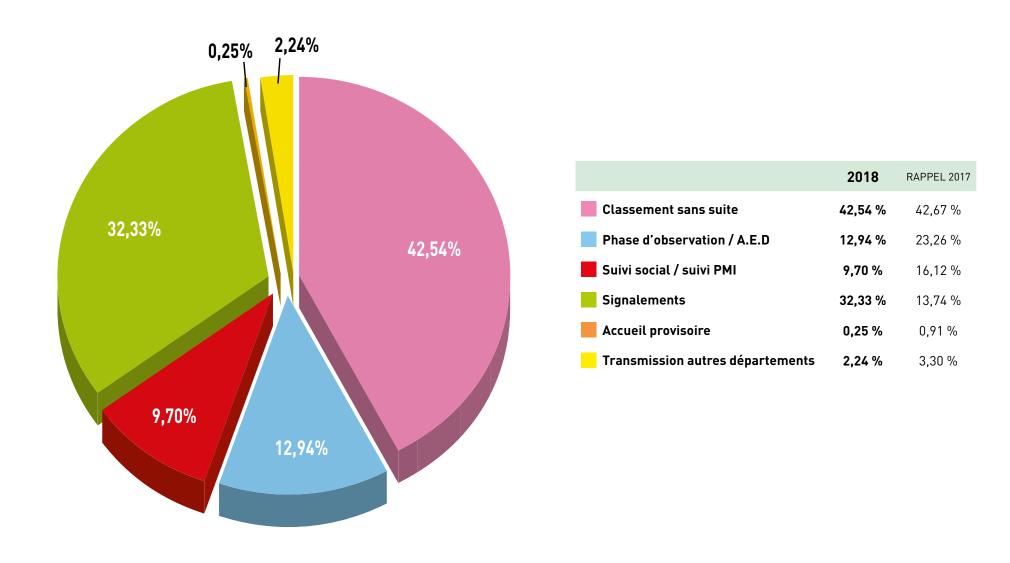
Informations Préoccupantes

(629)

	INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES	RAPPEL 2017	SIGNALEMENTS DIRECTS (HORS IP)	RAPPEL 2017
Anonyme	95	87		
Tribunal	171	182		
Éducation Nationale (Public/Privé)	95	56	48	78
Autres Services Sociaux	62	74	25	27
Famille	38	34		
Services sociaux du département	34	18	93	44
N° National "119"	102	61		
Médecin, Hôpital	17	14	14	15
Mairie	5	5		
Voisins, amis	5	9		
Gendarmerie, commissariat	3	4		
Enfant lui-même	1	2		
Autres enfants	1			
Total	629	546	180	164



# Suites données aux Informations Préoccupantes après évaluation de la situation



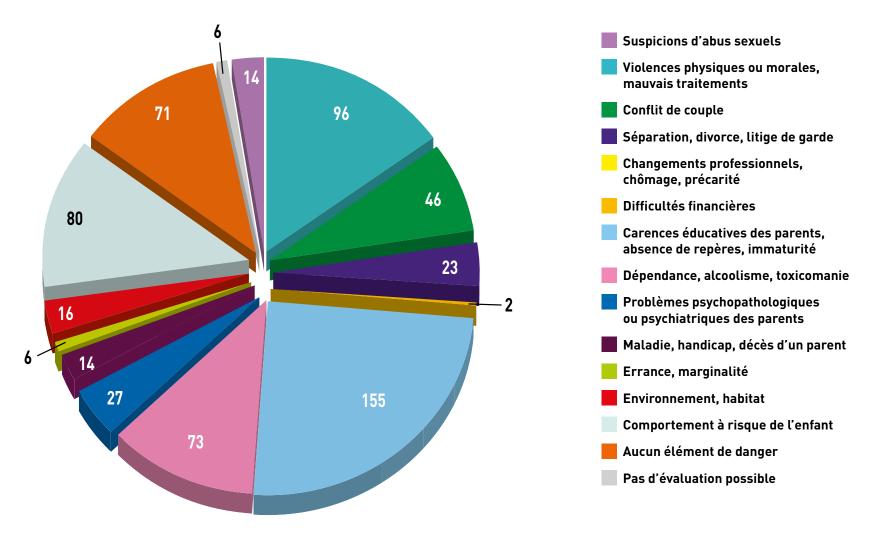
	2018	RAPPEL 2017
Classement sans suite	268	233
Phase d'observation / A.E.D	81	127
Suivi social / suivi PMI	61	88
Signalements	203	75
Accueil provisoire	2	5
Transmission autres départements	14	18
Total	629	546

Plus de 42 % des situations sont classées sans suite après évaluation, c'est-à-dire que les éléments de danger ou de risque dénonçés ne sont pas confirmés.

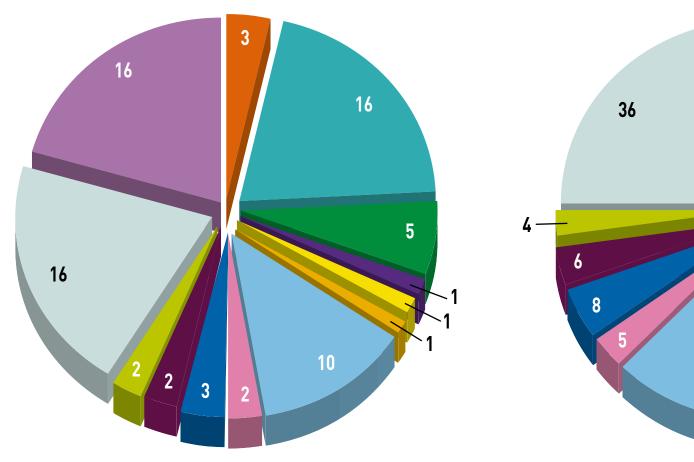
Cependant, dans ces situations, les équipes des Maisons des Solidarités restent vigilantes et à la disposition des familles en tant que de besoin.



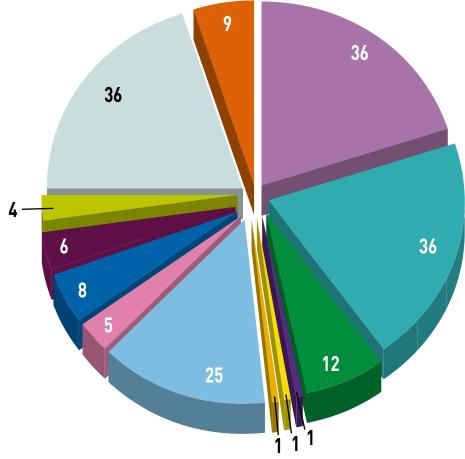
# Éléments repérés à travers les évaluations des situations



Informations Préoccupantes (629)



Signalements suite à Informations Préoccupantes (78)

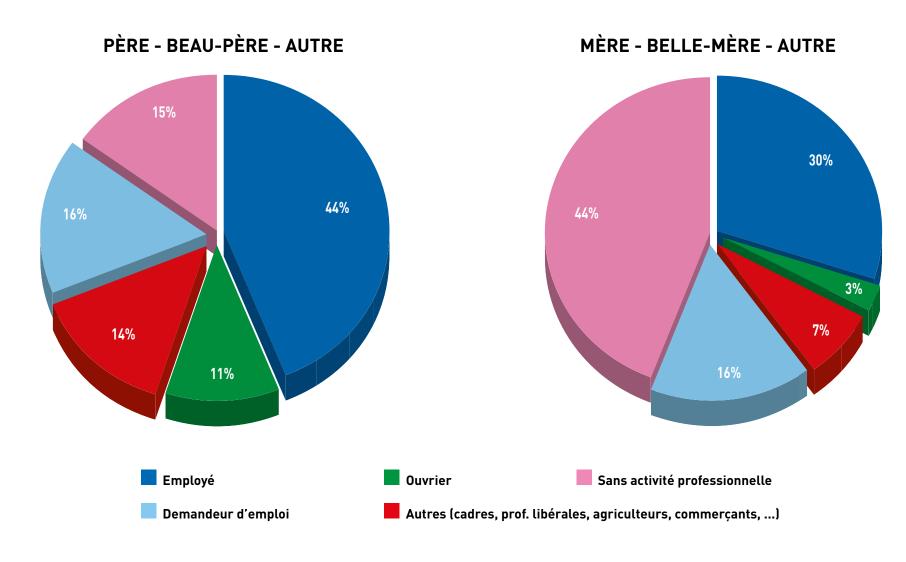


Signalements directs hors Informations Préoccupantes (180)

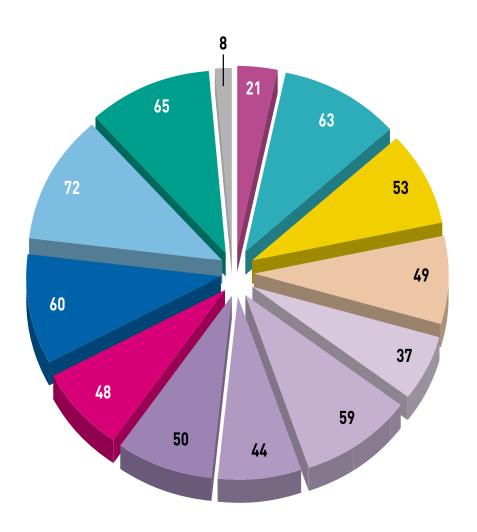


### Situation socio professionnelle

### des adultes avec lesquels vit l'enfant



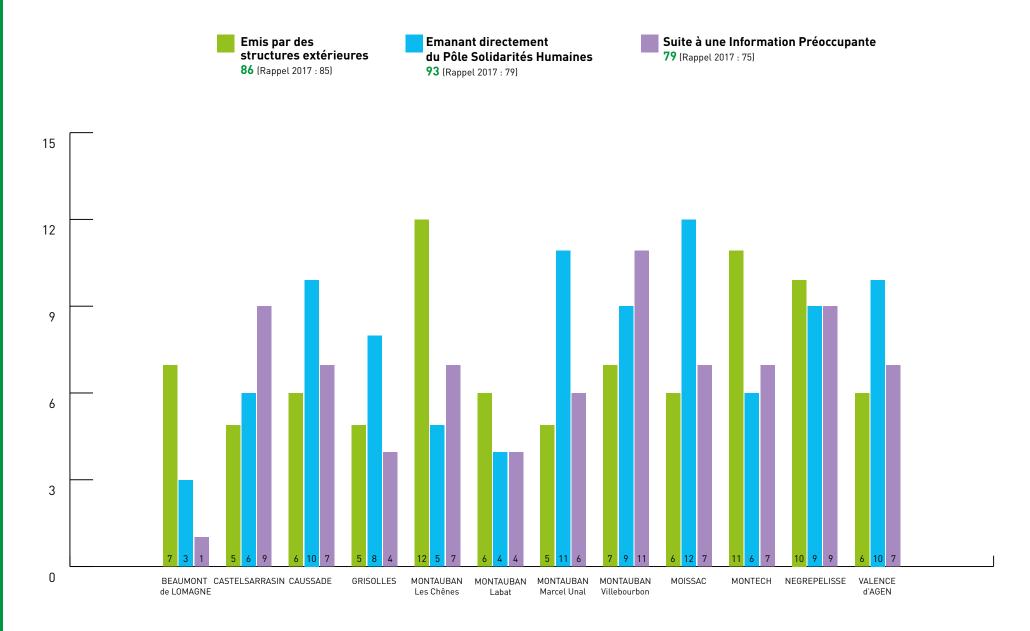
# Origine géographique des informations préoccupantes par MDS



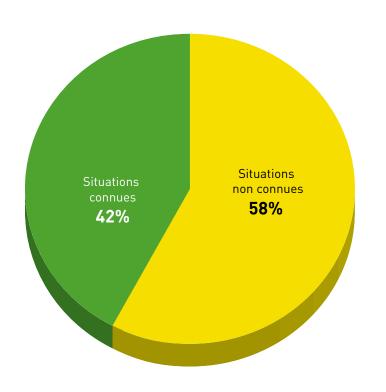
#### Informations préoccupantes

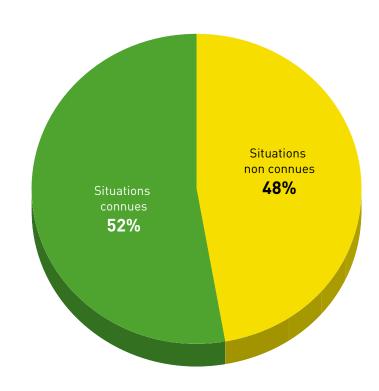
	2018	RAPPEL 2017
BEAUMONT de LOMAGNE	21	22
CASTELSARRASIN	63	61
CAUSSADE	53	53
GRISOLLES	49	39
MONTAUBAN - Labat	37	34
MONTAUBAN - Les Chênes	59	43
MONTAUBAN - Marcel Unal	44	33
MONTAUBAN - Villebourbon	50	34
MOISSAC	48	55
MONTECH	60	56
NEGREPELISSE	72	50
VALENCE d'AGEN	65	52
AUTRES DPTS	8	14
	629	546

### Origine géographique des signalements par M.D.S.



# Situations connues ou non connues des travailleurs médico-socio-éducatifs





Informations Préoccupantes

**Signalements** 



# Quelques **définitions**

#### **ENFANT EN DANGER CARACTÉRISÉ:**

#### C'est un enfant victime de :

- violences physiques
- abus sexuels
- cruauté mentale
- négligences lourdes

ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

#### **SIGNALEMENT:**

Le terme de signalement est réservé, avec la loi du 5 mars 2007, à la saisine du Procureur de la République.

Le signalement est un acte professionnel écrit présentant la situation d'un enfant en danger dont l'évaluation fait apparaître la nécessité d'une protection judiciaire.

#### **INFORMATION PRÉOCCUPANTE : "DÉCRET DU 7 NOVEMBRE 2013"**

"L'Information Préoccupante est une information transmise à la Cellule Départementale pour alerter le Président du Conseil Général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier."

#### **ENFANT EN RISQUE:**

C'est un mineur qui connaît des conditions d'existence qui risquent de :

- mettre en danger :
  - sa santé
  - sa sécurité
  - sa moralité
- compromettre gravement :
  - son éducation
  - son développement physique, affectif, intellectuel et social

mais qui n'est pas pour autant maltraité.



### Les différents sigles employés

A.E.D. ACTION ÉDUCATIVE A DOMICILE

A.S.E. AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

C.D.P.E. CELLULE DÉPARTEMENTALE PROTECTION DE L'ENFANCE

C.D. CONSEIL DÉPARTEMENTAL

E.N. ÉDUCATION NATIONALE

I.P. INFORMATION PRÉOCCUPANTE

J.E. JUGE DES ENFANTS





# Conclusion

La **C**ellule **D**épartementale de **P**rotection de l'**E**nfance est le service «phare» de la direction enfance famille.

En effet, elle reste le premier interlocuteur officiel de la protection de l'enfant, puisqu'elle répond 7 j / 7 j, 24 h / 24 h à tous les appels du 0800 00 82 82.

Le numéro revêt un caractère tout à fait exceptionnel en Tarn et Garonne car, qui que ce soit qui appelle, de jour comme de nuit, un interlocuteur spécialisé répond.

Voisins, amis, membres de la famille, anonyme, professionnels, tous peuvent composer ce numéro et livrer anonymement s'ils le souhaitent, des éléments d'inquiétude sur un enfant, une fratrie en difficulté.

Ce numéro vert «enfance en danger» s'inscrit en tout point dans la relation de proximité entre l'usager et la collectivité, au bénéfice des citoyens les plus vulnérables.

Plus de 900 mineurs ont été concernés en 2018 par des informations à leur sujet.

Rien de plus n'est à prouver.

Continuons tous ainsi.



